

L'Ambroisie est arrivée à Saint Egrève

L'ambroisie est une plante introduite accidentellement en France il y a un siècle. Elle est très envahissante, et surtout son pollen est le plus allergène connu. Elle s'étend dans le Sud-Est, et un arrêté préfectoral de mars 2000 rend sa destruction obligatoire. Une commission parlementaire vient d'être créée pour coordonner la lutte contre ce fléau.

Au Conseil Municipal de juin dernier, nous avons informé la municipalité de son arrivée sur les terrains remblayés lors des travaux du pont barrage.

Les services techniques de notre commune ont réagi efficacement, en fauchant rapidement les zones touchées, avant même de chercher à faire agir les propriétaires concernés.

De notre côté, nous avons immédiatement averti par mails et courriers postaux la commune voisine de Noyarey, le Conseil Général, maître d'œuvre des travaux, le centre commercial, le syndicat des digues (la piste cyclable est maintenant bordée d'ambroisie rive gauche !) et l'AREA, dont les abords sont aussi envahis près du pont.

Inquiets, nous sommes allés inspecter les autres chantiers, et avons découvert que Vence Eco parc était aussi envahi, malgré les prescriptions préfectorales sur les précautions à prendre sur les chantiers. Nos pressions conjuguées à celles des services techniques ont abouti à ce que la Metro fauche ses terrains en août, mais notre demande d'une action immédiate au niveau de l'agglomération coordonnée par la Métro a reçu une vague réponse : « des actions seront proposées... » .

Le Conseil Général « a pris bonne note et ne manquera pas... etc... », le centre commercial a expliqué que « ses moyens ne permettaient pas... etc... ». Les autres organismes contactés n'ont pas répondu, mais nos demandes (répétées trois fois !) ont malgré tout produit un effet, puisque les talus côté Noyarey ont été tondu début septembre.

Cette histoire est hélas exemplaire de la façon dont sont traités les problèmes environnementaux : irresponsabilité (ou pire ?) de celui qui a vendu la terre contaminée, de celui qui l'a achetée sans vérifier, de l'entreprise et du maître d'œuvre qui n'ont pas respecté les bonnes pratiques, complexité inextricable des propriétés des espaces non privés, et enfin indifférence et fuite de la plupart des acteurs, car « c'est pas chez moi ! » ,

Pourtant, l'éradication de l'ambroisie à St Egrève est encore possible au prix d'un effort modeste si on empêche la production des graines, et si un suivi méticuleux élimine les repousses avant l'hiver.



Vos élus du groupe Ecologie, Solidarité et Démocratie, Mathilde Dubesset et Jean-Pierre Moy
Consultez aussi notre site www.vert-saint-egreve.fr